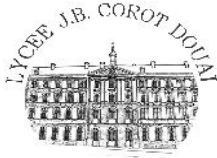


CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

CONCERNANT

LA MAINTENANCE

DE TROIS FONTAINES A EAU



ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la maintenance de trois fontaines à eau situées dans le restaurant scolaire du Lycée JB COROT de Douai.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU MATERIEL

Trois fontaines à eau modèle NIAGARA 120 Inox

ARTICLE 3 : MAINTENANCE DES FONTAINES

Les candidats s'engagent à :

- assurer une maintenance préventive complète : vérification régulière du bon fonctionnement des systèmes frigorifiques, hydrauliques, électriques et électroniques, changement des pièces d'usure, réparations éventuelles, détartrage, débactérisation (2 passages par an)
- fournir et changer le système de filtration une fois par an
- assurer les dépannages :
 - * dans la journée avant 18 heures si la demande est faite avant 10h00
 - * le lendemain ouvré, si la demande est faite après 10h00.

Seules les pièces détachées et les fournitures seront facturées.

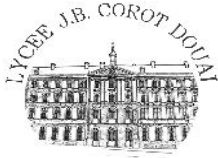
Un devis pour les pièces en panne à remplacer sera systématiquement soumis à l'établissement.

Une attestation de contrôle annuel sera délivrée à l'issue de la visite.

En cas de dépassement du délai, sans intervention ou en cas de pannes répétées, le présent marché pourra être résilié sans indemnité après mis en demeure non suivi d'effet.

ARTICLE 4 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ – PROCEDURE ADAPTEE

Le présent marché est régi par les articles 27, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et les articles 4 et 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.



ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE DE MAINTENANCE

Le marché prendra effet au 1^{er} novembre 2017 et aura une durée initiale limitée à un an.

Il sera renouvelable par périodes de 12 mois, sans que sa durée puisse excéder 3 années, soit jusqu'au 31 octobre 2020, dans les conditions prévues à l'article 16 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 6 : PRIX DE LA MAINTENANCE

L'unité monétaire du marché est l'euro.

Le tarif comprendra toutes les fournitures (y compris leur livraison sur site) et interventions nécessaires à la maintenance complète des appareils . En cas de panne, un devis pour les pièces à remplacer sera systématiquement proposé à l'établissement. Sa validation par un bon de commande vaudra autorisation d'intervenir.

LA REMISE DE PRIX COMPRENDRA :

Le prix comprendra toutes les interventions prévues à l' article 3 notamment la main d'œuvre et les déplacements du personnel de maintenance.

Le tarif proposé sera annuel et ferme pour la période initiale du marché.

Il sera ajustable à chacune des dates anniversaires du marché et évoluera proportionnellement à la variation de l'indice

COUT HORAIRE DU TRAVAIL TOUS SALARIES

Industries mécaniques et électriques, publié par l'INSEE- ICHTrev-TS

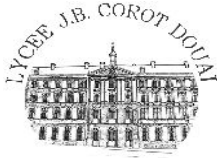
Indice de référence du marché 118.50 (Janvier 2017)- NAF 25-30 32-33

Les candidats restent engagés par leur offre jusqu'au 13 décembre 2017.

ARTICLE 7 : FACTURATION – REGLEMENT

Il ne sera versé aucune avance, ni aucun acompte au titre du présent marché.

La facturation sera annuelle.



Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique. Les factures seront établies en un original et deux copies. Elles porteront les mentions légales.

Le comptable assignataire est l'agent comptable du Lycée JB COROT à DOUAI.

Le délai global de paiement des sommes dues au titre du présent marché est de 30 jours à compter de la date de réception du mémoire présenté par le titulaire.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Le taux des intérêts moratoires applicable au marché est celui indiqué à l'article 8.I du décret 2013-269 du 29/03/13, relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le taux de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40.00 euros.

Lorsque le dépassement du délai n'est dû ni à la personne publique ni au comptable public, aucun intérêt moratoire n'est dû.

ARTICLE 8 : ASSURANCE

Le titulaire s'engage à contracter une assurance visant à couvrir les risques de sa responsabilité civile résultant de des obligations contractuelles.

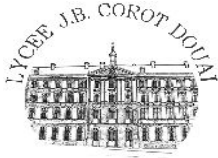
ARTICLE 9 : DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante

Les offres de prix du titulaire

Le présent cahier des clauses particulières valant CCAP et CCTP, dont

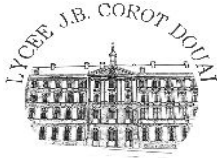
l'exemplaire conservé dans les archives de l'établissement public fait seul foi.



Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 (JORF N°0066 du 19 mars 2009, page 4953, texte N°6).

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Selon les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services.



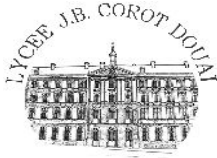
**REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES
FOURNITURES ET SERVICES
MARCHES PASSES SUIVANT UNE PROCEDURE ADAPTEE**

Personne publique contractante :

LYCEE J.B COROT
133 RUE St Vaast
BP 90810
59508 DOUAI CEDEX

Personne à contacter pour tout renseignement :

Véronique Delannoy



CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les critères d'attribution du marché sont classés selon la pondération suivante :

CRITERES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Les critères d'attribution du lot « Maintenance des adoucisseurs » sont classés selon la pondération suivante :

Qualité des prestations, respect des délais d'intervention	50 points
Prix des prestations	35 points
Garanties professionnelles et financières du candidat	15 points
TOTAL =	100 points

Une visite des locaux peut être demandée à Monsieur GUERITTE, chef de cuisine (prendre rendez-vous préalablement auprès de lui).

MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

L'offre doit être envoyée sous pli recommandé avec accusé de réception ou déposée contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

Madame l'Intendante
LYCEE JB COROT
133 Rue St Vaast - BP 90810
59508 DOUAI CEDEX

Ou encore transmis par mail à l'adresse suivante :

intendant.0590064z@ac-lille.fr

L'offre doit être reçue au plus tard **le mercredi 13 septembre 2017 à 12 heures**

MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

Le pli doit porter l'indication du présent appel d'offres.

« Appel d'offres pour la maintenance de trois fontaines à eau au Lycée JB COROT de DOUAI »



VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la limite de réception des offres soit le 13 décembre 2017.